



Le plurilinguisme représente-t-il un des défis du XXI siècle ?

**Par Mzago Dokhtourichvili
Université d'Etat Ilia, Tbilissi, Géorgie**

Christian Tremblay, Président de l'Observatoire Européen du Plurilinguisme, à une Table ronde animée lors du Festival des Langues, organisé à Lille, le 21 mars 2009¹, rapportait cette réflexion de l'Empereur Charles Quint: «Un homme qui parle quatre langues vaut quatre hommes». Le proverbe géorgien répond parfaitement à cette observation de l'empereur des Romains: «on est autant d'hommes qu'on parle de langues». Ceci pour dire que l'importance du plurilinguisme ne date pas d'aujourd'hui. Le proverbe étant l'expression de la sagesse du peuple, on peut affirmer que ce n'est pas uniquement au niveau institutionnel que le plurilinguisme est promu en Géorgie, mais que les Géorgiens en sont conscients depuis des temps immémoriaux.

Notre article se compose de deux parties.

Dans la première partie, nous allons faire un bref aperçu des notions et concepts autour du plurilinguisme, de l'attitude des institutions européennes quant à la promotion du plurilinguisme et la politique linguistique européenne pour voir ce qui a changé depuis Charles Quint qui, d'après ce qu'il pensait du plurilinguisme, et du fait d'être Empereur des Romains, maître, notamment, de l'Espagne et de son empire colonial, des dix-sept provinces des Pays-Bas, du royaume de Naples, des possessions des Habsbourg, et vu ses origines, a dû réaliser la politique du plurilinguisme dans le cadre de son Empire, maîtrisant probablement, lui-même au moins quatre langues. Mais, bien avant le XVI siècle, l'époque du règne de Charles Quint, les origines du plurilinguisme, en Europe, il faut les chercher dans les Serments de Strasbourg de 842 par lesquels Charles le Chauve et Louis le Germanique, petits-fils de Charlemagne s'unissaient pour

¹ Christian Tremblay, «Le plurilinguisme, un atout pour l'Europe?», Table ronde animée lors du FESTIVAL de LANGUES – LILLE 21 mars 2009.

lutter contre les ambitions hégémoniques de leur frère Lothaire, et échangeaient leur serment dans la langue de l'autre avant de se retourner vers leurs troupes respectives, pour les proclamer dans la langue de ces dernières.

Dans la deuxième partie, nous présenterons la situation linguistique en Géorgie, la politique linguistique des institutions d'éducation, et pour terminer, nous parlerons de la politique linguistique de l'Université d'État Ilia et de la Faculté des Sciences et des Arts, que je représente à ce colloque, quant à la réalisation des recommandations portant sur l'enseignement plurilingue mis en place en Géorgie.

Pour déterminer la notion de plurilinguisme, et pour analyser la particularité du plurilinguisme promu et pratiqué en Géorgie, faisons d'abord la classification de types de langues². On distingue donc :

Langue maternelle – la notion de langue la plus difficile à définir strictement de nos jours à cause de son épaisseur historique, de ses déterminations plurielles et de ses connotations étendues. Son emploi le plus répandu, dans de nombreuses langues, renvoie à la combinaison de deux séries de facteurs au moins: l'ordre de l'acquisition et l'ordre du contexte. Il s'agirait de dénommer ainsi la langue acquise la première par le sujet parlant dans un contexte où elle est aussi la langue utilisée au sein de la communication. La complexité du maniement de la dénomination de langue maternelle amène à lui substituer, dans la communauté scientifique des appellations supposées plus neutres, langue première ou L1, sans résoudre pour autant les difficultés liées à la multiplicité des déterminations familiales, sociales, culturelles et politiques. Ainsi, on appelle donc **Langue première (L1)** d'un individu celle qu'il a acquise en premier, chronologiquement, au moment du développement de sa capacité de langage. «Première» ne signifie donc pas la plus utile, ni la plus prestigieuse, pas plus que «seconde» ne veut dire «secondaire».

Langue seconde – cette dénomination, fondée sur l'ordre supposé d'acquisition des langues, désigne habituellement un mode d'enseignement et d'apprentissage d'une autre langue auprès de publics scolaires dont la langue d'origine est autre que cette deuxième langue et qui ont à effectuer tout ou une partie de leur scolarité dans cette langue.

² Pour ce faire, nous nous référons à Jean-Pierre Cuq (dir.), *Dictionnaire de didactique du français Langue étrangère et seconde*, Paris, CLE International, 2003, p. 149-153.

Langue de scolarisation – est une langue apprise et utilisée à l'école et par l'école. L'école véhicule une langue que l'enfant doit obligatoirement pratiquer dans le système scolaire dans lequel il se trouve, que cette langue soit sa langue maternelle ou pas.

Langue étrangère – Toute langue non maternelle est une langue étrangère³.

Langue minoritaire – On appelle langue minoritaire une langue utilisée par un groupe qui est dans une position de hiérarchie sociale inférieure, ou encore une langue qui a un statut politique ou culturel inférieur à celui d'une autre langue de la communauté (qui est langue maternelle de cette minorité ethnique). On utilise souvent cette notion avec la notion de langues et cultures régionales. On désigne ainsi les langues et cultures historiques territorialisées qui sont minoritaires face à la langue et la culture nationale ou officielle du pays. Selon la définition de Carmen Alén Garabato, par l'expression «langues régionales ou minoritaires», on entend les langues pratiquées traditionnellement sur un **territoire d'un État** par des **ressortissants de cet État** qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de **la population de l'État** qui sont différentes de la (des) **langue(s) officielle(s) de cet État**. Cette notion n'inclut ni les **dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État** ni les langues des migrants⁴.

Quant à la **langue nationale**, c'est une langue d'un État-Nation qui, dans la plupart des cas, est une **langue officielle** du pays donné, cette dernière étant une langue adoptée par un État (ou un groupe d'États) généralement au nom de sa constitution. C'est une langue institutionnelle utilisée dans l'administration, la justice, l'éducation, les secteurs législatif et commercial, etc.

Et le dernier type de langue, dont nous voulons parler, c'est la **langue privilégiée** ou la **langue étrangère privilégiée**. C'est une langue étrangère qui, dans le pays donné, a un statut particulier, notamment celui de première langue étrangère obligatoire dans les programmes scolaires. On le sait bien, dans la plupart des pays, y compris en Géorgie, c'est l'anglais qui détient ce statut de langue (étrangère) privilégiée.

Pour ce qui est de la maîtrise de ces différents types de langue par les individus, on doit remarquer que le même individu peut maîtriser à la fois la langue maternelle qui peut être sa

³ D'après une autre définition, langue étrangère «est une langue qui n'est pas pratiquée par une population installée depuis plusieurs générations dans une zone géographique donnée», Cécile Petitjean, «Plurilinguisme et politique linguistique éducative en Europe: de la théorie à la pratique», in RELQ/QSJL, Vol. 1, N° 2, Printemps/Spring 2006, p. 104.

⁴ Carmen Alén Garabato, «'Langue' et 'territoire': deux notions au cœur de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*», communication présentée au colloque international «Langue et Territoire2», organisé du 30 au 4 septembre 2015 à l'Université d'État Ilia, et acceptée par le comité de rédaction pour la publication dans *Série monographiques en Sciences humaines*, Sudbury, Ontario, Canada.

langue première aussi, donc la langue de sa socialisation/scolarisation, langue nationale et langue officielle à la fois; il peut maîtriser une langue seconde qui peut être pour elle une langue étrangère aussi. En même temps, la langue minoritaire est toujours la langue maternelle. Et si l'on partage cette réflexion de l'écrivain marocain Kilito, selon lequel «toute langue est plurielle et multiforme, vu le fait que toute langue possède divers niveaux, dialectes, sociolectes, toute langue a son passé et son présent»⁵, il serait impossible de parler des individus monolingues. De ce fait, nous pouvons affirmer qu'à de rares exceptions près, des individus sont en général plurilingues. Ainsi, le plurilinguisme est donc l'usage de plusieurs langues par un même individu.

Christian Besnault, membre des Jeunes Européens Professionnels, a proposé également, en parallèle avec la notion de langue étrangère, celle de **langue personnelle adoptive** (LPA) qui est «celle que tout européen serait encouragé à apprendre librement, et qui soit différente de sa langue identitaire et différente aussi de sa langue de communication internationale, et dont le choix doit être le plus libre»⁶.

A la suite de ce qui vient d'être dit, on peut affirmer qu'à de rares exceptions près, la population monolingue n'existe pratiquement pas et la définition du multilinguisme comme la coexistence dans un même espace de populations monolingues, n'est plus d'actualité. On peut partager l'observation de Cécile Petitjean qui signale une certaine ambiguïté quant à la distinction faite dans certains documents officiels européens entre *plurilinguisme* et *multilinguisme*. Tel est le cas du CECRL (2000) qui «établit une différence entre, d'une part, la notion de plurilinguisme, qui renvoie à la compétence dont dispose tout locuteur de diversifier ses compétences en langues et de développer un savoir communicatif au sein duquel les langues sont en corrélation, en interaction, et le multilinguisme, qui concerne la coexistence de plusieurs langues au niveau territorial, et s'accompagnant de la connaissance d'un certain nombre de langues».⁷ On peut comprendre, de ce fait pourquoi certains documents des institutions européennes, à l'instar de la Communication II (2005), emploient le seul terme de multilinguisme, celui-ci désignant simultanément la coexistence de plusieurs langues au niveau géographique et la connaissance de plusieurs langues sur le plan cognitif: «le multilinguisme désigne à la fois la capacité d'une personne d'utiliser plusieurs langues et la coexistence de plusieurs communautés linguistiques

⁵ Abdelfattah Kilito, *Je parle toutes les langues, mais en arabe*, Sindbad ACTES SUD, 2013, p. 24.

⁶ Christian Besnault, *Le plurilinguisme dans l'Union Européenne, détour par Babel*, 2013, p. 3. www.taurillon.org/le-plurilinguisme-dans-l-inion-europeenne-detour-par-babel consulté, le 18 août, 2016.

⁷ Cécile Petitjean, *op. cit.*, p. 120-121.

dans une zone géographique donnée»⁸. C'est d'ailleurs ce terme unique qui est utilisé en Géorgie qui se distingue par la multiplicité de sa composition ethnique. Quant à nous, nous faisons l'usage des deux termes, en précisant que c'est l'individu qui est plurilingue et c'est le pays qui est multilingue.

Quelle est la portée que l'on entend donner au terme de plurilinguisme? Pour répondre à cette question, nous nous référons au discours de Christian Tremblay, «Le plurilinguisme, un atout pour l'Europe?» et à la «Charte européenne du plurilinguisme»⁹, dont les Premières Assises du plurilinguisme tenues à Paris les 24 et 25 novembre 2005 ont donné naissance à l'Observatoire Européen du Plurilinguisme, qui est une structure de mutualisation entre tous les partenaires du plurilinguisme et dont Christian Tremblay est président; nous nous référons également à de différentes recommandations élaborées par le Conseil de l'Europe en vue de la promotion du plurilinguisme.

Les Assises (il y en a eu 4 depuis leur fondation en 2005) ont l'ambition d'être le rassemblement de toutes les réflexions et de tous les thèmes de recherche sur la diversité linguistique et le plurilinguisme. Elles ont une portée scientifique, politique et symbolique.

Nous nous référons plus particulièrement aux 3^e Assises, tenues à Rome, en 2012, dont le thème général avait été «Les langues sans frontières: le plurilinguisme».¹⁰ Les recommandations élaborées par ces Assises portent sur trois axes: éducation, économie et politique.

Parmi les propositions adoptées en matière d'éducation, nous attirons votre attention sur les trois recommandations suivantes:

- promouvoir une éducation plurilingue et interculturelle à tous les niveaux des systèmes d'enseignement, de la maternelle à l'enseignement supérieur;
- il a été recommandé que l'Europe prenne des mesures permettant un retour aux publications scientifiques dans d'autres langues que l'anglais;
- et que les universités mettent en œuvre de véritables politiques linguistiques, qui ne devraient pas se limiter à consolider le niveau d'anglais des étudiants, mais d'être aussi la poursuite de l'apprentissage de la LV2 ou mieux d'une LV3 non apprise au lycée.

⁸ *Ibid.*, p. 121.

⁹ Charte européenne du plurilinguisme. Assises européennes du plurilinguisme – 2005-2012, <http://www.observatoireplurilinguisme.eu/> consulté le 18 août, 2016.

¹⁰ 3^e Assises européennes du plurilinguisme, *Langues sans frontières: le plurilinguisme*, Rome, 2012, www.fabula.org/actualites/3e-assises-europeennes-du-plurilinguisme-langues-sans-frontieres-le-plurilinguisme_47016.php consulté le 25 août, 2016.

Pour ce qui est de l'axe économie, il a été souligné qu'à l'époque de la mondialisation, de la délocalisation des entreprises, les équipes de travail sont de plus en plus multiculturelles et multilingues, et ce fait est devenu une dimension incontournable de l'entreprise, ce qui pose un défi crucial aux responsables des ressources humaines. Il a été noté en même temps que des initiatives provenant des universités, grandes écoles et autres institutions de formation, prouvent que le monde éducatif est conscient des défis que le plurilinguisme lance aux formateurs. La question des besoins linguistiques spécialisés, notamment en matière de traduction et de terminologie, a également été abordée, tout en soulignant que le côté financier représente une des difficultés à surmonter pour favoriser l'éducation plurilingue. Dans le champ de la formation linguistique professionnelle, les intervenants ont fait appel à l'abandon d'une vision réductrice et simpliste d'une langue unique comme instrument de communication pour repenser l'offre linguistique des écoles de commerce et de management en s'appuyant sur l'internationalisation des campus, le décloisonnement, l'indispensable évolution de la pédagogie linguistique, ainsi que la participation active d'enseignants - chercheurs - linguistes. Il a été souligné plus particulièrement l'importance de la formation des professionnels maîtrisant plusieurs langues et aptes à favoriser l'essor de l'économie.

Les participants au troisième axe, portant sur la politique, ont souligné le fait que dans cette rebabélisation accélérée du monde, le tout-anglais est, à l'évidence, une impasse. La diffusion de l'anglais, comme unique langue étrangère à maîtriser, est perçue comme une menace en cela qu'elle pourrait amener à l'homogénéisation linguistique, que le modèle du tout-anglais, poussé à l'extrême, est la négation à la fois de l'intérêt de la diversité linguistique et de la traduction. L'importance de cette dernière a été particulièrement soulignée tout en remarquant qu'elle ne devait pas être considérée uniquement comme un coût, mais comme enrichissement essentiel. Ayant reconnu que la méconnaissance des cultures et des langues étrangères est un handicap majeur qui nous condamne à être sous-informés dans tous les domaines, les participants ont remis à l'ordre du jour une vision néo-humboldtienne des langues et des cultures, selon laquelle les langues ne sont pas de simples instruments interchangeables, comme on le croit trop souvent: chacune est au contraire porteuse d'une vision du monde qui lui est propre, si bien que la langue informe les sens autant que la pensée. En cela elle est consubstantielle à l'imagination créatrice, que ce soit dans les arts, les lettres ou les sciences, qu'elles soient humaines ou dites «dures».

Pour résumer la première partie de notre communication, nous pouvons dire que chaque pays, en Europe, a sa politique de l'éducation plurilingue et ses propres moyens de la mise en pratique de

cette politique ayant un seul et même objectif: la connaissance des langues pour une meilleure tolérance linguistique et culturelle, visant à l'élaboration d'un sentiment de citoyenneté européenne. On peut donc parler de plurilinguisme pluriel.

Venons-en maintenant à la deuxième partie de notre article.

Nous allons montrer, sur l'exemple de la Géorgie, qui aspire à l'intégration européenne, comment elle met en vigueur les recommandations élaborées par les institutions européennes et, plus particulièrement, par la Commission européenne, en matière de la promotion du plurilinguisme. Qu'est-ce qui reste au niveau de la déclaration d'intention et qu'est-ce qui, de fait, est mis en pratique.

Commençons par le domaine de l'éducation. Signalons dès maintenant, que l'anglais qui s'est substitué au russe, dont l'enseignement, du temps de l'Union soviétique, était obligatoire, détient le statut de langue (étrangère) privilégiée et son enseignement est obligatoire à tous les niveaux d'enseignement. La toute première recommandation de la Charte consiste en ce que les systèmes éducatifs doivent offrir une éducation plurilingue. Pourtant, elle souligne que la première mission de l'École est l'apprentissage de la ou des langues nationales, base de tous les apprentissages et fondement de la cohésion sociale. Parce que la langue seule permet d'accéder à la compréhension du monde, lit-on dans la Charte, le réinvestissement sur la langue, et en particulier la langue maternelle, doit être une priorité de l'enseignement. Quant à l'apprentissage des langues étrangères, il est recommandé d'éviter de commencer l'enseignement des langues vivantes par l'apprentissage de l'anglais. Or, dans toutes les écoles géorgiennes, les élèves de l'élémentaire commencent à apprendre l'anglais en parallèle avec leur langue maternelle qui, pour la plupart des élèves, est la langue géorgienne. Il faut remarquer en même temps que tout au long de leur éducation scolaire, les parents et les élèves ont un libre choix d'une deuxième langue étrangère à partir du collège, et d'une troisième langue, au lycée.

Ainsi, en Géorgie, tous systèmes éducatifs confondus, une dizaine de langues étrangères sont proposées aux apprenants à l'échelle nationale, en sachant toutefois que l'anglais, le français, l'allemand et le russe constituent à eux seuls 95% de l'ensemble des langues enseignées.

Comme le remarque Cécile Petitjean, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (5 novembre 1992), qui participe de la Série des traités européens N 148, tend à privilégier la protection et la promotion des langues minoritaires ou régionales, au travers notamment de leur intégration à l'offre éducative nationale. La Convention-cadre précise que les

États membres du Conseil européen s'engagent «à promouvoir les conditions propres à permettre aux personnes appartenant à des minorités nationales de conserver et de développer leur culture, ainsi que de préserver les éléments essentiels de leur identité que sont leur religion, leur langue, leurs traditions et leur patrimoine culturel».¹¹

Pour ce qui est des élèves représentant des minorités ethniques en Géorgie (il s'agit de la population arménienne - 5, 7% de la population du pays et azérie 6, 5%), dès la première année de leur scolarisation, ils commencent à apprendre trois langues à la fois: leur langue maternelle, le géorgien – langue d'État, langue officielle, qui a pour eux le statut de langue seconde, et l'anglais. Il est à noter qu'à partir de la cinquième année, ces écoles ont la possibilité de proposer aux élèves, comme dans toutes les autres écoles du pays, de choisir une deuxième langue étrangère (le russe, l'allemand, le français...) et, au lycée, une troisième langue étrangère. Ici, il se pose la question de la qualité d'enseignement et de la capacité des enfants à suivre pleinement ce type d'enseignement. Mais c'est un sujet à part.

En Géorgie, la connaissance des langues étrangères (anglais, allemand, français, russe) est vérifiée dans les examens nationaux, ceci étant une des recommandations de la Charte. Les examens nationaux de cette année ont montré que, vu la politique linguistique du pays, les jeunes accordent une priorité absolue à l'anglais. Les chiffres que je vais citer en disent long. Parmi les 37 000 candidats, 73% ont passé l'examen d'anglais, 17% - celui de russe, 7% - celui d'allemand et seulement 3% - l'examen de français.

Dans l'enseignement supérieur, tant dans les universités publiques que privées, l'apprentissage de l'anglais pendant les premières deux années de Licence est obligatoire, mais les étudiants peuvent choisir une autre langue étrangère à partir de la deuxième année sous forme de ECTS dits libres, dans le cadre du programme d'Études européennes ou bien en tant que langue de spécialisation. Ainsi, même si le nombre d'apprenants du français dans les écoles secondaires diminue, la plupart des étudiants, plus particulièrement ceux des universités privées, choisissent le français comme une première langue étrangère.

Pour s'inscrire au 3^e cycle de doctorat, les candidats doivent passer obligatoirement l'examen d'anglais.

¹¹ Cécile Petitjean, *op. cit.*, p. 111.

Quel est le rôle de l'Université dans la réalisation de l'enseignement plurilingue, dans l'internationalisation de l'enseignement et de la recherche, une autre recommandation de la Charte?

L'enseignement plurilingue, au sein de notre université, est réalisé dans le programme de Master «Langues Etrangères Appliquées / Négociations internationales», mis en place en 2004 en coopération avec l'Université Paul Valéry – Montpellier 3. Ce programme offre aux étudiants, en parallèle avec les matières d'AES (administration économique et sociale), la combinaison de deux langues européennes (français, anglais, allemand, italien, espagnol) et russe ou d'une langue européenne / russe et d'une langue orientale – persan, hébreu ou turc, ces mêmes langues étant langues d'enseignement en parallèle avec le géorgien. Les mémoires de Master que les étudiants soutiennent au bout de deux années de leurs études portent sur l'analyse des différents types de documents et de discours au moins dans trois, parfois même dans quatre langues.

Ce qui vient d'être dit montre qu'en Géorgie, dans la plupart des cas, c'est le plurilinguisme scolaire et universitaire qui est pratiqué.

Le rôle des universités et la coopération interuniversitaire peuvent s'avérer un des outils d'enseignement des langues des pays qui ne sont pas membres de l'UE. C'est ainsi qu'après avoir signé, en 2012, une troisième convention de coopération avec l'UPV, dans le programme de Master d'Études médiévales, on a proposé aux étudiants français, comme matière optionnelle, la langue et la culture géorgienne, dont l'enseignement est assuré par les professeurs géorgiens francophones dans le cadre d'une mobilité interuniversitaire.

Il faut dire également que depuis 2006, où on a commencé une réforme radicale de l'enseignement tant secondaire qu'universitaire, le géorgien a acquis, tout en gardant son statut de langue nationale et officielle, celui de langue d'État, deux autres statuts, à savoir, le statut de langue seconde pour la population dite minoritaire et celui de langue étrangère pour les résidents étrangers temporaires dont le nombre augmente chaque année, avec la représentation diplomatique, l'ouverture des frontières et l'installation des entreprises mixtes dans le pays.

Selon encore une recommandation de la Charte, il convient de promouvoir les publications scientifiques plurilingues et favoriser la traduction des textes scientifiques.

Alors, que faisons-nous pour maintenir la diversité linguistique et culturelle au niveau scientifique ? Étant conscients du fait que le plurilinguisme est un élément essentiel de l'innovation scientifique et que la diversité d'approches scientifiques complémentaires est une source de richesse qui ne peut être atteinte au travers d'une seule langue, les colloques

scientifiques internationaux que nous organisons au sein de notre université, ainsi que dans d'autres universités du pays, proposent toujours comme langues de travail, en parallèle avec le géorgien et l'anglais, le français, le russe, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le roumain, le turc. De ce fait, nous réalisons encore une recommandation de la Charte, selon laquelle, les différentes langues nationales doivent être maintenues comme langues scientifiques, encouragées et, dans l'activité scientifique nationale, pleinement appliquées.

Cécile Petitjean propose d'éviter l'internationalisation de certaines langues au détriment des autres, de lutter contre l'homogénéisation linguistique.¹²

Ce sont les institutions francophones, et plus particulièrement l'AUF, qui favorisent l'éducation plurilingue et la communication interculturel en luttant contre l'homogénéisation linguistique ce qui a permis à Édouard Glissant d'affirmer: la Francophonie, les manifestations francophones permettent «la présence de toutes les langues du monde».

Je peux citer comme exemple l'organisation de trois colloques scientifiques internationaux au sein de notre université, auxquels l'AUF a accordé un soutien financier. Le premier, *L'Europe et le Caucase. Les relations interrégionales et la question de l'identité*, a été organisé en 3 éditions en coopération avec l'Université Paul Valéry – Montpellier 3 et l'Académie des Sciences d'Arménie, à Tbilissi, en 2011, ayant comme langues de travail le géorgien, le français et l'anglais (les Actes publiés en français en 2012 par l'Université d'Etat Ilia¹³), à Montpellier, en 2012, avec le français et l'anglais comme langues de travail¹⁴, à Erevan, en 2014, avec l'arménien, le français et l'anglais comme langues de travail (la publication des actes en préparation); il est prévu, également, la publication, en 2018, en quatre langues (français, anglais, géorgien, arménien) d'une monographie sur la même problématique.

A la suite de la création, en 2012, du Collège Doctoral Régional Francophone pour les universités d'Europe centrale et orientale (CODFREURCOR), il a été déjà organisé 4 colloques internationaux – le premier et le quatrième à Chisinau, le deuxième et le troisième à Tbilissi. Si les deux premiers colloques avaient uniquement le français pour langue de travail, le troisième et le quatrième se sont déroulés en quatre langues romanes: français, espagnol, italien, roumain.

¹² *Ibid.*, p. 110.

¹³ Mzaro/Mzagvé Dokhtourichvili, Gérard Dédéyan, Isabelle Augé (dir.), Actes du colloque *L'Europe et le Caucase. Les relations interrégionales et la question de l'identité*, Tbilissi, Éd. Université d'Etat Ilia, 2012.

¹⁴ Les Actes, sous le titre «L'Arménie et la Géorgie en dialogue avec l'Europe », sont publiés en français et en anglais en juin 2016 par la Maison d'Éditions GEUTHNER.

Ont déjà paru 3 numéros de la revue internationale «Etudes interdisciplinaires en Sciences humaines», dont les deux premiers en français et le troisième en quatre langues romanes (Éd. Université d'État Ilia, 2014, 2015, 2016).

L'organisation du 5e colloque, qui aura comme langues de travail, en plus de quatre langues romanes, le géorgien et l'anglais, est prévue pour l'année 2017 sur le thème "Les défis du XXIe siècle en sciences humaines et sociales". Il sera organisé dans une autre université géorgienne à Koutaïssi (Géorgie occidentale) – à l'Université d'État Akaki Tsereteli, université membre de l'AFELSH et du CODFREURCOR.

Du 30 août au 4 septembre 2015, l'Université a organisé, en coopération avec l'Université Laurentienne de Sudbury (Ontario, Canada) la 2^e édition du colloque international *Langue et Territoire* (la première ayant eu lieu à l'université canadienne en 2010) avec la participation d'une centaine de Professeurs et chercheurs des universités de 28 pays du monde. Les langues du colloque ont été le géorgien, le français, l'anglais. Il est à noter que 48 communications ont été présentées en français. Les actes seront publiés dans les trois langues, c'est-à-dire en français, en anglais et en géorgien, au Canada, dans la *Série monographique en Sciences humaines* sous la direction commune de deux universités – Université Laurentienne de Sudbury et Université d'État Ilia. Les articles rédigés en géorgien seront également publiés en français ou en anglais. Lors du colloque de Tbilissi, il a été décidé d'organiser d'autres éditions du même colloque tous les deux ans dans différents pays du monde avec, comme une des langues de travail, la langue officielle du pays organisateur. Ainsi, la 3^e édition du colloque «Langue et Territoire» aura lieu en mai 2017 au Maroc avec, comme langues de travail, l'arabe, le français et l'anglais, la 4^e en Italie, etc.

Nous favorisons ainsi l'internationalisation de la recherche et l'utilisation de langues nationales tant pendant les colloques que dans les publications des actes.

En conclusion nous pouvons affirmer que le plurilinguisme a toujours été une nécessité, plus particulièrement pour nous, les linguistes et les littéraires, puisque, comme l'affirme l'écrivain marocain, Kilito, «pour discourir sur la langue, il est nécessaire d'en connaître au moins deux».¹⁵ En même temps, le monde actuel, plus particulièrement, l'Europe, vu l'affluence migratoire suite aux événements ayant lieu dans les pays arabophones, se trouve devant une nouvelle nécessité de l'éducation plurilingue, pour que les migrants – enfants, adolescents, adultes – puissent intégrer

¹⁵ Abdelfattah Kilito, *op. cit.*, p. 23.

la société qui les accueille, devant la nécessité d'élaborer des programmes et le matériel didactique pour que les migrants apprennent la langue du pays d'accueil afin de pouvoir intégrer pleinement la société et de partager les valeurs du pays d'accueil, tout en leur créant les conditions requises pour qu'ils puissent également conserver leurs valeurs identitaires, ce qui est un défi difficile à relever dans un court laps de temps.

Ainsi, l'analyse que nous venons de faire nous laisse affirmer que le plurilinguisme – l'éducation plurilingue - continuent à être un des défis majeurs du XXIe siècle.